



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 juillet 2025

Objet : Approbation du renouvellement de la convention triennale de partenariat avec l'association Sguardi pour la période 2026-2028

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De Gentili Emmanuelle à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la convention avec l'association Sguardi en date du 15 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Bastia veille à proposer une programmation artistique diversifiée et accessible au plus grand nombre ;

Considérant que le renouvellement régulier des expositions temporaires organisées à l'Arsenale constitue un levier essentiel de diffusion du patrimoine contemporain et de fidélisation des publics ;

Considérant que l'association Sguardi intervient dans le champ de la photographie contemporaine avec pour objectifs de :

- faciliter l'accès à la culture et à l'éducation à l'image pour un large public ;
- encourager la découverte de la photographie à travers des thématiques sociétales ou ludiques, susceptibles de nourrir une réflexion sur le monde contemporain ;
- développer des actions de médiation culturelle, notamment auprès des publics scolaires, en partenariat avec les collèges Giraud et Vinciguerra

Considérant que la mise en œuvre de la convention triennale entre la Ville de Bastia et l'association Sguardi en 2022, l'Arsenale a connu un véritable renouveau en tant que lieu de diffusion culturelle, contribuant à renforcer l'attractivité du centre-ville et à valoriser les artistes insulaires émergents et reconnus ;

Considérant que cette convention a permis de soutenir activement la scène artistique locale, en offrant aux artistes corses et méditerranéens un espace d'exposition reconnu et professionnel. Plusieurs créations ont vu le jour dans ce cadre, bénéficiant d'un accompagnement sur mesure par l'association.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat triennale avec l'association Sguardi pour la période 2026-2028.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/07/2025

Signé électroniquement le 21/07/2025

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.